

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prise par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour effectuer les transferts de marchandise.

Elle s'applique également à l'activité semence lors de la remise en consommation des contrats de multiplication de semences.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique : - au personnel des silos (chefs de dépôts, magasiniers, conseillers, remplaçants, intérimaires) et semences
- au responsables logistique et exploitation
- au service logistique (responsable et chauffeurs).

Le responsable qualité et responsable logistique exploitation sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu

3. Définitions

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.5 "production et prestation de service"
Les bonnes pratiques de transport
Infos moisson aux silos
Référentiel d'audit CSA-GTP
Consignes de sécurité et fiches réflexe - protocole de sécurité

5. Diffusion

1	SQ	1	DG	30	SILOS		INF	1	EXE		DEV		ENT
	PER		APP	1	CER	1	LOG	1	SEM				

6. Modifications

25/08/09	Création sous référence 7.5-7	Indice 00
12/05/11	Mise en commun de la procédure applicable à la coopérative et à la SAS SENAP	Indice 01
08/04/13	Mise en place des planning inter silo	Indice 02
16/02/15	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 03
01/07/17	Prise en compte des exigences de la norme version 2015	Indice 04

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

